

Burundi : prison à vie requise en appel contre un journaliste

@rib News, 09/11/2012 â€“ Source AFPL l'accusation a requis vendredi en appel la confirmation de la peine de prison à vie prononcée en première instance contre le journaliste burundais de la radio française RFI Hassan Ruvakuki, accusé de « terrorisme » devant un tribunal du Burundi, a-t-on constaté sur place. « Hassan Ruvakuki est un terroriste », a estimé le procureur général, Emmanuel Nyandwi, au dernier jour du procès devant une Cour de Gitega, dans le centre du Burundi.

« Il n'a pas le droit de se cacher derrière sa profession de journaliste pour tuer. C'est pourquoi je demande à la Cour de confirmer la peine de prison perpétuelle qui lui a été infligée en première instance », a poursuivi le procureur, sous les protestations de la foule venue assister, à l'intérieur et à l'extérieur de la salle d'audience, au procès. Il a également demandé la confirmation des peines - perpétuelle ou 15 ans de prison - prononcées contre les 22 co-accusés du journaliste. Le verdict, qui doit selon la loi burundaise être rendu dans un délai de deux mois, est prévu le 8 janvier. En juin, en première instance, M. Ruvakuki, correspondant du service en swahili de Radio France Internationale (RFI), avait été déclaré coupable d'avoir organisé une attaque lancée par une nouvelle rébellion à partir de la Tanzanie en novembre 2011, puis d'en avoir fait la publicité. Treize de ses co-accusés avaient été condamnés à la prison à vie pour terrorisme, neuf avaient été condamnés à 15 ans pour complicité. Vendredi, tous les accusés ont demandé leur acquittement. « Je n'ai commis aucun crime, j'ai fait mon travail », a déclaré M. Ruvakuki. « Si vous estimez que c'est l'information qui doit venir au journaliste, alors gardez-moi en prison. Mais si vous estimez que le journaliste doit aller chercher l'information là où elle se trouve, relâchez-moi ». « Je le répète encore une fois, je ne suis pas un terroriste », a-t-il martelé. Hassan Ruvakuki, dont le procès a été largement suivi par les diplomates occidentaux en poste à Bujumbura, reconnu être allé en Tanzanie pour couvrir la naissance d'une nouvelle rébellion, mais dit n'avoir fait que son travail de collecte d'information. Sa défense, qui s'est tenue vendredi à l'audience, a contesté les preuves de l'accusation, a une nouvelle fois dénoncé des nombreuses violations de procédure depuis le début de l'affaire, notamment des détentions arbitraires. Me Fabien Segatwa a aussi lancé un appel aux autorités burundaises, rappelant que, dans le passé, plusieurs journalistes burundais avaient effectué des reportages sur des mouvements rebelles sans être inquiétés. « Ce qui a permis (hier) pour les journalistes est également permis aujourd'hui », a-t-il estimé. Jeudi, l'accusation avait admis ne disposer pour seule preuve contre M. Ruvakuki que le fait qu'il était entré illégalement en Tanzanie et reconnu que certaines preuves contre ses co-accusés avaient été fabriquées. Depuis les élections de 2010, boycottées par l'opposition, le Burundi vit au rythme de nouvelles violences qui font craindre aux observateurs une reprise d'un conflit à plus grande échelle. Le pays a été marqué, entre 1993 et 2006, par une guerre civile qui a fait près de 300.000 morts.